



Ai je droit au congé payé ?

Par **lolodu14500**, le **21/06/2015** à **21:16**

Bonjour,
Je suis en CDI en temps partiel je fais 21,66 par mois et 5h par semaine pour une société de nettoyage. date d'ancienneté avril 2014, je voudrais savoir si quand on a été en arrêt 3 semaines pour maladie l'employeur a le droit de ne pas me donner de congé payé.

Par **moisse**, le **22/06/2015** à **08:25**

Bonjour,
Seul le licenciement pour faute lourde fait perdre les droits acquis à congés payés.
Vos droits à congés restent donc intacts.
Par contre l'arrêt maladie ne procure pas de congés pour la période considérée.